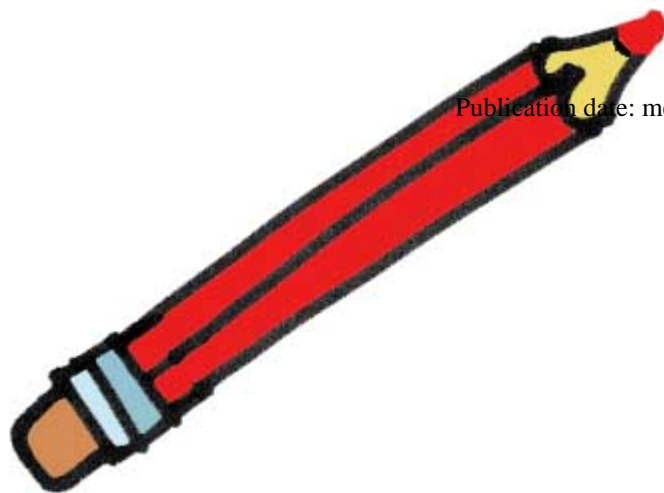


Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1076>

le droit à être effacé des registres de baptême

- Communiqués, prises de positions, actions - debaptisation -



Publication date: mercredi 30 juillet 2014

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

« La Fédération nationale de la Libre Pensée informe que le pourvoi en cassation de René Lebouvier sera examiné le 2 septembre 2014 par la Cour de cassation. Celle-ci devrait rendre public son arrêt quelques semaines plus tard.

Marc Blondel, Président de la Libre Pensée, s'était adressé à madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, pour s'étonner que le Parquet de Caen s'était joint à l'appel de l'Evêché, comme au bon vieux temps de l'Ancien-Régime et avant la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat. L'entrevue, sollicitée alors, aura lieu le 5 septembre 2014. La Libre Pensée en rendra compte.

Vous trouverez à télécharger, le **dossier débaptisation**, c'est un guide pratique pour aider ceux qui le souhaitent à se faire rayer des registres de baptêmes.

[>](IMG/pdf/20130911DEBAPTISATION-2.pdf "PDF - 643.7 ko")

pourvoi en cassation de R Lebouvier [>](IMG/pdf/Dossier_debaptisation-2.pdf "PDF - 2.2 Mo")



dossier débaptisation